Adoption définitive du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme

**
**

Après l'Assemblée nationale la semaine passée, le Sénat a définitivement adopté, le 18 octobre 2017, les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Le texte est ainsi définitivement adopté, malgré les mises en garde et nombreuses critiques des organismes de défense des libertés et droits fondamentaux, notamment face au risque accru de surveillance des organes de presse et des sources des journalistes. Emmanuel Macron a annoncé qu'il ne soumettrait pas de lui-même au Conseil constitutionnel la nouvelle loi qui doit se substituer à l'état d'urgence.